

**SECTION 1 IDENTIFICATION**

**1.1 REQUÉRANT (Personne physique)**

Nom	Prénom	Date de naissance	N° d'intervenant		
Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal)		App.	Ville, village ou municipalité		
Province	Pays	Code postal	Téléphone (domicile)	Téléphone (bureau)	Poste
Télécopieur		Adresse de courrier électronique			

**1.2 TITULAIRE DU BAIL D'EXPLOITATION**

<input type="checkbox"/> ENTREPRISE	Nom de l'entreprise	N° matricule (NEQ)	N° d'intervenant		
ou	Nom	Prénom	Date de naissance	N° d'intervenant	
<input type="checkbox"/> PARTICULIER	Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal)		App.	Ville, village ou municipalité	
Province	Pays	Code postal	Téléphone (domicile)	Téléphone (bureau)	Poste
Télécopieur		Adresse de courrier électronique			

**1.3 ADRESSE DE CORRESPONDANCE (Si différente de celle du titulaire)**

Nom de l'entreprise	N° matricule (NEQ)	N° d'intervenant			
Nom	Prénom	Date de naissance	N° d'intervenant		
Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal)		App.	Ville, village ou municipalité		
Province	Pays	Code postal	Téléphone (domicile)	Téléphone (bureau)	Poste
Télécopieur		Adresse de courrier électronique			

**SECTION 2 LOCALISATION DU TERRAIN VISÉ**

*(Tous les champs sont obligatoires)*

Nom du canton, de la paroisse ou de la seigneurie	Rang	Lot	Bloc
Carte SNRC :			
Nouvelle exploitation ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non*	*Si non, N° du site MERN : (ex.: 22A05-003)
Coordonnées UTM NAD 1983 :	Est	Nord	Zone N°

**SECTION 3 RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'EXPLOITATION**

Votre référence :			
<i>(Tous les champs sont obligatoires)</i>			
Date projetée du début de l'exploitation :	Extraction annuelle prévue :	<input type="checkbox"/> t.m. ou	<input type="checkbox"/> m.c.
Exploitant(s) actuel(s) :			
But de l'exploitation : _____ (ex. : entretien ou réfection de chemin forestier, vente de matériel, construction de la route (numéro))			
Si construction ou amélioration de chemins en milieu forestier, est-ce que le site a été approuvé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans le cadre de la planification forestière?			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
COCHER LA OU LES SUBSTANCES VISÉES	<input type="checkbox"/> Sable	<input type="checkbox"/> Terre jaune	<input type="checkbox"/> Résidus miniers inertes* (*voir détails à la section 5)
	<input type="checkbox"/> Gravier	<input type="checkbox"/> Terre noire	<input type="checkbox"/> Autres, spécifier : _____
	<input type="checkbox"/> Réserve de sable ou de gravier déjà présente sur le site	<input type="checkbox"/> Moraine	
		<input type="checkbox"/> Argile commune	

#### SECTION 4 AUTRES PERMIS OU AUTORISATIONS CONNEXES À OBTENIR AUPRÈS DU MERN ET DU MFFP

Dans le cadre de la réalisation de votre projet, veuillez nous informer si des demandes additionnelles seront soumises au bureau régional concerné du MERN et du MFFP afin d'obtenir une autorisation ou un permis.

Cocher la ou les cases appropriées :

- Permis d'intervention forestière (MFFP)  
 Autorisation pour la construction d'un chemin (MFFP)  
 Baux de location (MERN)  
 Autres, spécifier : \_\_\_\_\_

#### Consultation autochtone :

La Couronne a le devoir de consulter les communautés autochtones concernées par votre demande de bail. Cette consultation doit se faire sur l'ensemble des droits, permis et autorisations relatifs à votre projet d'exploitation. La consultation autochtone ne débutera qu'au moment où les demandes de permis et d'autorisations connexes à votre demande de bail seront déposées au bureau régional concerné du MERN et du MFFP.

Afin de minimiser les délais de consultation, veuillez contacter, dans les plus brefs délais, le bureau régional concerné :

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/coordonnees/REP-bureau-regionaux.pdf?1544547315>

#### SECTION 5 DOCUMENTATION À JOINDRE

Les documents sont exigés en vertu de la Loi sur les mines (RLRQ, c. M-13.1) et du Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure (RLRQ, c. M-13.1, r.2).

- Plan exigé par règlement (art. 48), dont l'échelle n'est pas inférieure à 1:50 000 indiquant la localisation du site à exploiter.  
 Chèque de 299,00 \$ fait à l'ordre du ministre des Finances.  
 Arrêté ministériel autorisant une municipalité à effectuer des travaux d'entretien et de réparation d'un chemin du domaine de l'État, si la présente demande vise la réalisation de ces travaux.  
 Document prévoyant les travaux d'aménagement forestiers au sens de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1), si construction ou amélioration de chemins en milieu forestier (ex. : contrat de vente de bois).

#### Important :

Lorsque la demande concerne une nouvelle exploitation pour laquelle un certificat d'autorisation est requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, compléter le formulaire de demande de **certificat d'autorisation** du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et fournir une carte détaillée dont l'échelle n'est pas inférieure à 1:5 000. Cette carte doit indiquer :

- les limites du site faisant l'objet de la demande et le territoire avoisinant jusqu'à un minimum de 150 mètres; y inscrire le nom et le tracé des chemins publics, selon le Code de la sécurité routière, des voies d'accès existantes et à construire, des cours d'eau ou des lacs, l'emplacement des puits ainsi que l'emplacement et la nature de toute construction, terrain de camping ou établissement récréatif;
- l'aire d'exploitation proposée, y compris la localisation des équipements, des aires de chargement, de déchargement et de dépôt des matériaux produits, des aires sur lesquelles sont entreposés des résidus; l'emplacement des aires d'entreposage des terres de découverte et du sol végétal et, s'il y a lieu, celui des faces d'exploitation (front de taille); la date de l'établissement de la carte.

\*Pour l'exploitation de résidus miniers, indiquer leur provenance et fournir un document certifiant qu'ils sont inertes.

#### SECTION 6 DÉCLARATION DU RESPONSABLE

*Je certifie, en date de la présente demande, avoir respecté toutes les obligations relatives aux déclarations trimestrielles et redevances à verser, en vertu de l'article 155 de la Loi sur les mines et j'atteste de l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande.*

DATE :

SIGNATURE :

#### Mode de paiement alternatif

- Je désire effectuer le paiement de 299,00 \$ à partir du solde de compte de l'intervenant numéro \_\_\_\_\_

#### Important :

- Si transmission par télécopieur ou par courriel, les originaux ne doivent pas être transmis par la poste.
- Aucune demande ne sera analysée avant que le paiement soit effectué.
- Il est interdit de fournir des données bancaires (carte de crédit) sur ce formulaire.

#### Veuillez transmettre ce formulaire

##### Par la poste :

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
Service de la gestion des droits miniers  
5700, 4e Avenue Ouest, local C-320  
Québec (Québec) G1H 6R1

##### Par télécopieur : 418-643-9297

ou

##### Par courriel :

[services.mines@mern.gouv.qc.ca](mailto:services.mines@mern.gouv.qc.ca)

##### Nous joindre :

Téléphone : 418 627-6292

Sans frais : 1-800-363-7233 poste 5331

#### Note

Tout dépôt de rapport d'extraction et d'aliénation de substances minérales de surface doit être fait dans le site Internet GESTIM, Gestion des titres miniers, du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Pour ce, le titulaire du bail doit être membre privilège de GESTIM. La demande d'abonnement gratuit se fait dans le site, <https://gestim.mines.gouv.qc.ca>. L'abonnement prend effet de 5 à 10 jours après la date de la demande.